

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

BUREAU SYNDICAL DU 17/06/2026

DELIBERATION N° B2026-002

Objet : Marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réhabilitation d'une maison d'accueil familial entrant dans le dispositif DIRECT bouquet 2

Le dix-sept juin deux mille vingt-six à 9h, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'est réuni à Périgueux Résidence Hôtelière - Salle Saint Jacques, sous la Présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Président du SDE24.

Date de convocation : Le 11 juin 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert DE MIRAS

Membres du bureau	15
Présents	15
Votants	15

Membres titulaires :

Lionel ARMAGHANIAN, Serge MAZE, Bernard FAGET, Alain MARTY, Patrick TREILLE, Josiane BOYER, Jean Pierre LACOSTE, Maurice CHABROL, Pascal COURNARIE, Alain BUFFIERE, Pierre CHEVALIER, Alain CASTANG, Flore BOYER, Gilbert DE MIRAS, Josiane BOYER.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Président, ouvre la séance à 10h, puis il procède à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Bureau.

ADMINISTRATIFS : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.5211-10 et suivant ;

Vu les articles R.2162-7 à 12 du Code de la Commande publique (CCP) relatifs à l'accord-cadre ;

Vu la délibération en date du 13 mai 2026 sur les délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical ;

Vu la délibération n°202501026 en date du 29 janvier 2025 sur le lancement d'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre des communes du Bouquet 2 ;

Vu l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents et à bons de commande dont l'objet concerne la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la performance thermique et énergétique des bâtiments publics situés dans le département de la Dordogne ;

Considérant que la commune de Fougueyrolles a manifesté le souhait d'être accompagnée par le biais du dispositif DIRECT pour son projet de réhabilitation d'une maison d'accueil familial ;

Considérant que cette commune fait partie du groupement de commandes du dispositif DIRECT Bouquet 2 ;

Considérant que dans ces conditions, les attributaires du lot 2 de l'accord-cadre cité plus haut ont été mis en concurrence concernant le projet de la commune de Fougueyrolles ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres établi par les services du SDE 24 présente un classement des offres en fonction des critères d'attributions mentionnés dans le règlement de consultation du marché subséquent n° 2 ;

Considérant la proposition de classement des offres pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'une maison d'accueil familial sur la commune de Fougueyrolles d'un montant prévisionnel de 649 010€ HT ;

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché subséquent n° 2, relatif à la réhabilitation d'une maison d'accueil familial sur la commune de Fougueyrolles, à l'entreprise **ARCHITECTURE MEVIN RAGAVEN** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la conclusion de ce marché subséquent n°2 dont le SDE 24 demeure le coordonnateur du groupement de commandes.

POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,
Président du SDE24,
Lionel ARMAGHANIAN

